



BILAN D'ACTIVITE

2004

Siège du syndicat :

Mairie d'Auribeau sur Siagne,
montée mairie,
06810 Auribeau sur Siagne

Secrétariat administratif :

Hôtel de Ville - BP 46 –
06212 Mandelieu-La Napoule



AURIBEAU SUR SIAGNE - CABRIS - CANNES - ESCRAGNOLLES - GRASSE - MANDELIEU-LA NAPOULE - MOUANS-SARTOUX PEGOMAS
PEYMEINADE - LA ROQUETTE SUR SIAGNE - LE TIGNET - SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE - SAINT VALLIER DE THIEY – SPERACEDES

TABLE DES MATIERES

1 PRESENTATION DU S.I.S.A.....	3
1.1 LE PERIMETRE D’ACTION : LE BASSIN VERSANT DE LA SIAGNE	3
1.2 LA PROBLEMATIQUE	3
1.3 L’ENGAGEMENT DU SYNDICAT	4
<i>1.3.1 LE PLAN D’ALERTE ET DE SECOURS</i>	<i>4</i>
<i>1.3.2 LE PLAN PLURIANNUEL D’ENTRETIEN DE LA VEGETATION</i>	<i>4</i>
<i>1.3.3 LE PROGRAMME D’AMENAGEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA SIAGNE.</i>	<i>4</i>
<i>1.3.4 LES TRAVAUX D’URGENCE.....</i>	<i>6</i>
2 LE FONCTIONNEMENT DU S.I.S.A.	6
2.1 LE COMITE SYNDICAL	6
2.2 LES DELIBERATIONS.....	6
2.3 L’ORGANISATION FONCTIONNELLE DU SYNDICAT.....	8
<i>2.3.1 Le Bureau.....</i>	<i>8</i>
<i>2.3.2 Le personnel.....</i>	<i>9</i>
2.4 L’INVENTAIRE DU MATERIEL	9
3 LES PARTENARIATS	10
4 LE BILAN FINANCIER	11
4.1 LES RECETTES	11
4.2 LES DEPENSES	12
5 LES ACTIONS REALISEES EN 2004.....	12
5.1 LE PLAN D’ALERTE ET DE SECOURS	12
5.2 LE PROGRAMME PLURIANNUEL D’ENTRETIEN DE LA VEGETATION 2004/2005.....	13
5.3 LES TRAVAUX D’URGENCE.....	15
5.4 LE PROGRAMME D’AMENAGEMENT DE LA SIAGNE.....	16



AURIBEAU SUR SIAGNE - CABRIS - CANNES - ESCRAGNOLLES - GRASSE - MANDELIEU-LA NAPOULE - MOUANS-SARTOUX PEGOMAS
PEYMEINADE - LA ROQUETTE SUR SIAGNE - LE TIGNET - SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE - SAINT VALLIER DE THIEY – SPERACEDES

1 PRESENTATION DU S.I.S.A.

1.1 LE PERIMETRE D'ACTION : LE BASSIN VERSANT DE LA SIAGNE

La Siagne est un fleuve côtier qui se jette dans le Golfe de la Napoule à Mandelieu-la-Napoule. Son bassin versant topographique, situé à cheval sur les départements du Var et des Alpes Maritimes, s'étend sur une superficie de 550 km².

La Siagne prend sa source au pied du Massif de l'Audibergue à environ 630m d'altitude et parcourt approximativement 42 km jusqu'à son embouchure. En excluant le bassin versant de son principal affluent le Biançon, contrôlé par le barrage de St Cassien, la superficie drainée par la Siagne est de 370 km².

Le haut bassin versant de la Siagne ainsi que les sous-bassins des affluents aval (Mourachonne et Frayère) présentent un réseau hydrographique ramifié. Le haut bassin est essentiellement boisé, les zones urbanisées occupant la partie aval. La configuration des vallées associées aux cours d'eau permet de distinguer trois entités : Gorges, Vallons et plaine.

1.2 LA PROBLEMATIQUE

Des crues violentes ont été observées en 1994, 1996, et 2000, occasionnant des dégâts importants sur les communes de Mandelieu-La Napoule, Pégomas, Auribeau sur Siagne et la Roquette sur Siagne. Ces événements ont rappelés la très forte vulnérabilité des zones densément peuplées, développées dans la partie aval du fleuve.

En outre, la Siagne, malgré la forte pression anthropique inhérente au caractère très touristique de la région, a conservé un caractère sauvage et naturel d'un grand intérêt qu'il convient de protéger.

Le Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents (SISA) regroupe l'ensemble des communes riveraines du département des Alpes-Maritimes. Depuis sa création le SISA, dont l'objet est la lutte contre les inondations, a mené de nombreuses actions, constituant les enjeux majeurs du bassin, que l'on peut regrouper en 4 thèmes :

- 1-Le programme d'aménagement du bassin versant de la Siagne
- 2-Le plan d'alerte et de secours
- 3-Le programme pluriannuel d'entretien de la végétation
- 4-Les travaux d'urgences



AURIBEAU SUR SIAGNE - CABRIS - CANNES - ESCRAGNOLLES - GRASSE - MANDELIEU-LA NAPOULE - MOUANS-SARTOUX PEGOMAS
PEYMEINADE - LA ROQUETTE SUR SIAGNE - LE TIGNET - SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE - SAINT VALLIER DE THIEY – SPERACEDES

1.3 L'ENGAGEMENT DU SYNDICAT

1.3.1 LE PLAN D'ALERTE ET DE SECOURS

Mis en place en septembre 2002, il est en perpétuelle évolution afin d'améliorer et fiabiliser l'ensemble du système.

- ❖ **Une cellule de veille 24h/24h** assurée à tour de rôle par 3 agents du SISA : le SISA travaille pour une meilleure collaboration avec le SDIS et la Préfecture en période d'alerte.
- ❖ **Un réseau de capteurs mesurant les hauteurs d'eau et la quantité d'eau précipité sur l'ensemble du bassin versant de la Siagne** : de nombreuses stations de mesures ont été restaurées ou déplacées pour une meilleure pertinence des données. De nouvelles stations ont également été installées afin de densifier le réseau de capteurs et ainsi obtenir une meilleure anticipation des crues.

Le rôle de ce réseau est particulièrement important avant, pendant et après l'alerte car il permet notamment de suivre en temps réel l'évolution de la situation, tout en constituant progressivement une base de connaissance du fonctionnement de la rivière et de ses affluents.

1.3.2 LE PLAN PLURIANNUEL D'ENTRETIEN DE LA VEGETATION

C'est aussi depuis 2002 que le SISA a obtenu une **Déclaration d'Intérêt Général**. Ainsi il peut se substituer aux riverains pour effectuer les travaux annuels d'entretien des cours d'eau du bassin versant de la Siagne.

Ce plan d'entretien de la végétation comprend un programme d'interventions par année et par cours d'eau et **permet ainsi de limiter les risques de formations d'embâcles susceptibles d'aggraver les phénomènes de crue**.

Un 1^{er} marché d'entretien à bons de commande a été réalisé en 2002. Le 2^{ème} marché a été lancé en 2003 et a été résilié en avril 2004 suite à de multiples problèmes causés par l'entreprise en charge du chantier. **Un nouveau marché à bon de commande a donc été lancé sur la base d'un découpage géographique du secteur en 3 lots.**

1.3.3 LE PROGRAMME D'AMENAGEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA SIAGNE

Un important travail a été effectué depuis que la Société du Canal de Provence a été mandatée par le SISA pour élaborer un plan de lutte contre les inondations consistant à définir des aménagements cohérents sur l'ensemble du bassin qui seront réalisés sur 3 ans.



AURIBEAU SUR SIAGNE - CABRIS - CANNES - ESCRAGNOLLES - GRASSE - MANDELIEU-LA NAPOULE - MOUANS-SARTOUX PEGOMAS
PEYMEINADE - LA ROQUETTE SUR SIAGNE - LE TIGNET - SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE - SAINT VALLIER DE THIEY – SPERACEDES

Ce programme d'aménagement comporte plusieurs grandes phases :

- **Une 1^{ère} phase, déjà engagée, correspondant aux études de définition et réglementaires.** Cette phase se concentre essentiellement sur l'exercice 2003 et s'élève à 700 K€HT.
- **Une phase de travaux sur les lits mineurs.** Cette phase prioritaire, estimée à 16.800 K€ a pour objectif d'apporter un premier niveau de mise en sécurité des personnes et des biens. Elle comprend essentiellement des travaux hydrauliques de restauration de capacité de cours d'eau et de réalisation de bassins d'expansion de crue. Elle se déroule en 2 étapes:
 - ❖ La première, de 2004 à mi-2006, correspond aux travaux sur les cours d'eau les plus importants (Siagne, Frayère et Mourachonne).
 - ❖ La seconde, de mi-2004 à mi-2006 correspond aux travaux sur les autres cours d'eau, essentiellement le Grand Vallon et le Béal.
- **Une dernière phase correspond aux travaux sur les lits majeurs** de l'ensemble des cours d'eau (zones de ralentissement ou d'expansion de crue, drainage, protections particulières). Ces aménagements, destinés à protéger les personnes et les biens face à une crue supérieure aux capacités restaurées des cours d'eau, sont estimés à 6.000 K€ et devraient s'échelonner de 2005 à 2007.

Concernant les grands aménagements hydrauliques de protection contre les inondations, le planning prévisionnel prend en compte les éléments suivants :

- Les études préliminaires montrent que pour les épisodes majeurs les pointes de crue de la Frayère et la Mourachonne précèdent nettement celles de la Siagne. **Les travaux sur la Frayère et sur la Mourachonne peuvent donc être réalisés en premier sans pour autant aggraver le risque à l'aval.**
- La définition des travaux sur la Frayère étant plus avancée que celle sur la Mourachonne, **les gros travaux d'aménagements commenceront donc par la Frayère.**
- **Pour la Siagne, les travaux commenceront bien évidemment par l'aval, afin de ne pas aggraver le risque,** puis remonteront jusqu'au pont de Pégomas (confluence avec la Mourachonne).
- **Les travaux sur les lits majeurs des différents cours d'eau suivront les travaux sur les lits mineurs** afin de protéger les personnes et les biens au-delà des capacités restaurées des cours d'eau après travaux.

1.3.4 LES TRAVAUX D'URGENCE

En attendant les travaux du programme d'aménagement, le SISA est amené à réaliser des opérations ponctuelles pour protéger certaines zones à risque. Ces interventions sont essentiellement des reprises de berges en enrochements ou en génie biologique.

2 LE FONCTIONNEMENT DU S.I.S.A.

2.1 LE COMITE SYNDICAL

Le comité syndical s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2004 :

- ✓ Le 19 janvier 2004
- ✓ Le 31 mars 2004,
- ✓ Le 20 septembre 2004,
- ✓ Le 25 octobre 2004,
- ✓ Le 3 novembre 2004,

2.2 LES DELIBERATIONS

16 délibérations ont été prises aux cours de l'année 2004,
les délibérations prises ont été les suivantes :

COMITE SYNDICAL DU 19 JANVIER 2004

3 DELIBERATIONS

- **1^{ère} Délibération** : Indemnités de Conseil du Trésorier Principal
- **2^{ème} Délibération** : Projet d'Aménagement du lit de la Frayère et du Vallon Saint Antoine
- **3^{ème} Délibération** : Approbation : de l'étude paysagère et de l'étude de définition contre les inondations de Saint Vallier, de l'étude d'impact de la Vallée de la Siagne et de La Frayère, du projet d'aménagement de la Frayère et du Vallon Saint Antoine.



AURIBEAU SUR SIAGNE - CABRIS - CANNES - ESCRAGNOLLES - GRASSE - MANDELIEU-LA NAPOULE - MOUANS-SARTOUX PEGOMAS
PEYMEINADE - LA ROQUETTE SUR SIAGNE - LE TIGNET - SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE - SAINT VALLIER DE THIEY – SPERACEDES

**COMITE SYNDICAL
DU 31 MARS 2004**

5 DELIBERATIONS

- **4^{ème} Délibération** : Approbation du Compte Administratif
- **5^{ème} Délibération** : Approbation du Compte de Gestion
- **6^{ème} Délibération** : Affectation du résultat
- **7^{ème} Délibération** : Vote du Budget Primitif 2004
- **8^{ème} Délibération** : Approbation du contrat de maintenance avec la société HYDROEMAC.

**COMITE SYNDICAL
DU 20 SEPTEMBRE 2004**

4 DELIBERATIONS

- **9^{ème} Délibération** : Lancement de l'appel d'offres pour le marché d'entretien Siagne-Frayère-Mourachonne-Grand Vallon
- **10^{ème} Délibération** : Désignation de la Commission d'Appel d'Offres
- **11^{ème} Délibération** : Indemnités d'astreintes du personnel emploi jeune et actualisation des indemnités du Secrétaire
- **12^{ème} Délibération** : Approbation de la convention de partenariat avec le Conseil Général pour les dépenses de personnel SISA

**COMITE SYNDICAL
DU 25 OCTOBRE 2004**

La réunion étant ouverte à 17 h 00, Monsieur Henri LEROY, Président constate que le quorum n'est pas atteint.

En conséquence, le Comité du Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents, devra être convoqué à une date ultérieure, conformément à l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.



AURIBEAU SUR SIAGNE - CABRIS - CANNES - ESCRAGNOLLES - GRASSE - MANDELIEU-LA NAPOULE - MOUANS-SARTOUX PEGOMAS
PEYMEINADE - LA ROQUETTE SUR SIAGNE - LE TIGNET - SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE - SAINT VALLIER DE THIEY – SPERACEDES

**COMITE SYNDICAL
DU 3 NOVEMBRE 2004**

4 DELIBERATIONS

➔ **13ème délibération** : Approbation du Choix de la Commission d'Appels d'Offres en date du 11 Octobre 2004 pour la Maîtrise d'Oeuvre concernant l'Aménagement de La Mourachonne et du Grand Vallon

➔ **14ème Délibération** : Demandes de Subventions auprès du Département, de La Région, de l'Agence de l'Eau et de l'Etat pour le Marché de Maîtrise d'Oeuvre concernant la sécurisation de la Télé-Collecte et la mise en place d'une Plate-Forme d'Appels en Nombre

➔ **15ème Délibération** : Demandes de Subventions pour le Marché d'Entretien de La Siagne et de ses Affluents

➔ **16ème Délibération** : Décision Modificative n° 1 du BP 2004

2.3 L'ORGANISATION FONCTIONNELLE DU SYNDICAT

2.3.1 LE BUREAU

Le bureau est composé comme suit :

- Président : Monsieur Henri LEROY, Maire de MANDELIEU
- 1^{er} Vice-Président : Monsieur Jacques VARRONE, Maire d'AURIBEAU-SUR-SIAGNE
- 2^{ème} Vice-Président : Monsieur Jean Francois TONNER, Adjoint au Maire de CANNES
- 3^{ème} Vice-Président : Monsieur François REYNE, Adjoint au Maire de GRASSE
- 4^{ème} Vice-Président : Monsieur Francis GALLIANO, Maire d'ESCRAGNOLLES

Masse salariale : 27 430 euros



AURIBEAU SUR SIAGNE - CABRIS - CANNES - ESCRAGNOLLES - GRASSE - MANDELIEU-LA NAPOULE - MOUANS-SARTOUX PEGOMAS
PEYMEINADE - LA ROQUETTE SUR SIAGNE - LE TIGNET - SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE - SAINT VALLIER DE THIEY – SPERACEDES

2.3.2 LE PERSONNEL

Le personnel indemnitaire :

- 1 secrétaire général à temps partiel
- 1 secrétaire comptable à temps partiel
- 1 consultant marchés publics à temps partiel
- 2 secrétaires administratives à temps partiel

Masse salariale : 25 145 euros

Le personnel permanent non titulaire :

- 1 emploi jeune chargé de mission rivière
- 1 agent contractuel chargé de mission rivière

Masse salariale : 72 800 euros

2.4 L'INVENTAIRE DU MATERIEL

- 1 véhicule
- 1 Bureau PC sécurité avec :
 - ✓ stations de travail (3 PC Windows 2000 – 1 scanner et 2 imprimantes)
 - ✓ PC portables (1 PC dédié à la comptabilité, 1 alerte de crue)
 - ✓ 1 Télécopieur
 - ✓ 12 stations pluviométriques et limnimétriques



AURIBEAU SUR SIAGNE - CABRIS - CANNES - ESCRAGNOLLES - GRASSE - MANDELIEU-LA NAPOULE - MOUANS-SARTOUX PEGOMAS
PEYMEINADE - LA ROQUETTE SUR SIAGNE - LE TIGNET - SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE - SAINT VALLIER DE THIEY – SPERACEDES

3 LES PARTENARIATS

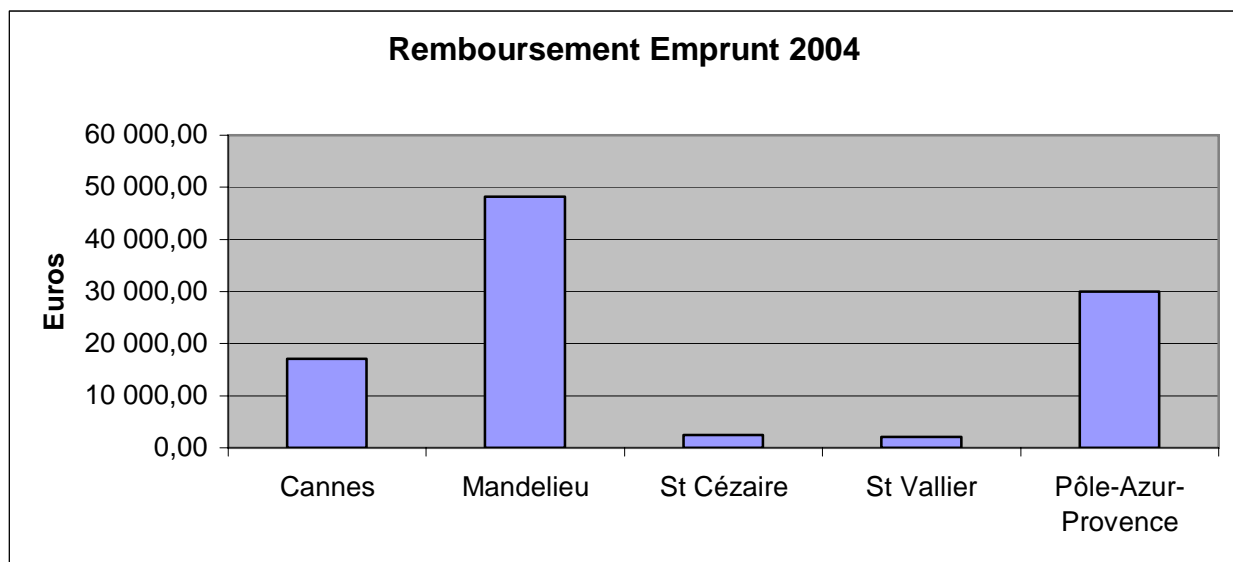
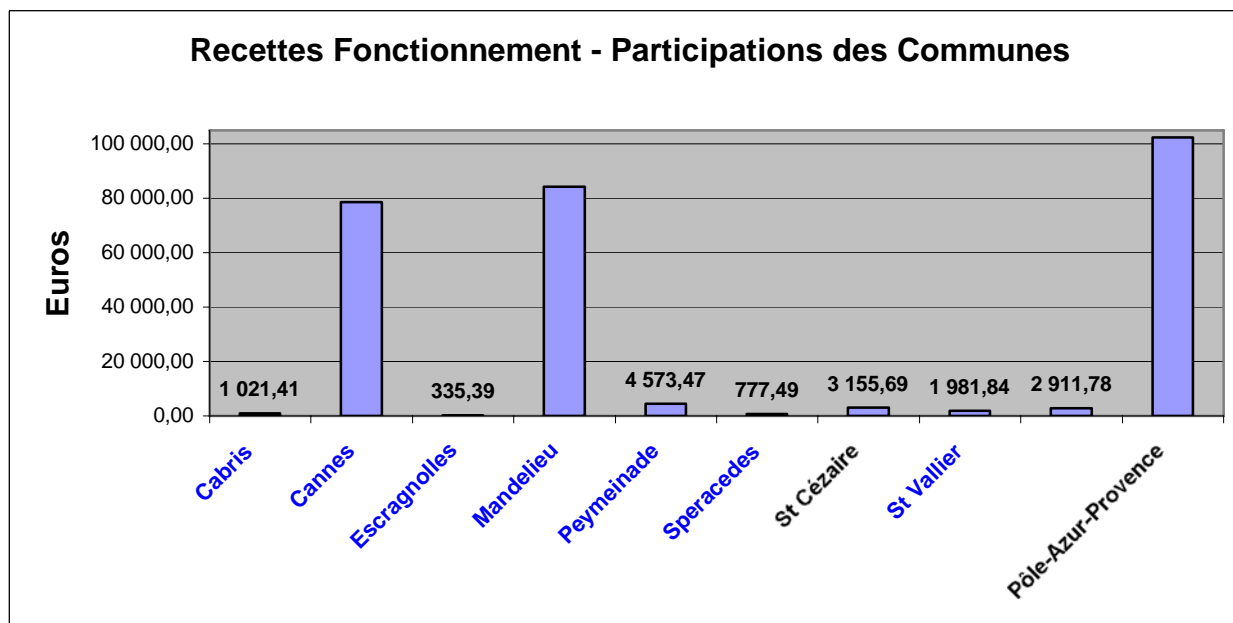
La Région et les principaux financeurs ont été informés des avancements du projet d'aménagement de la Siagne, les contacts ont été maintenus tout au long de l'année. Le S.I.S.A. participe au Réseau des Gestionnaires de Milieux Aquatiques de l'A.R.P.E. et souhaite s'engager davantage dans cette démarche cohérente de partage des expériences acquises, notamment au niveau de l'élaboration d'une stratégie de gestion de l'alerte de crues.

Dans cette perspective, de multiples partenariats, aussi bien techniques que financiers ont été amorcés avec :

- 1. La DIREN, renouvellement de la Convention 2004** sur le suivi hydrologique pour le partage des données, Service Eau et Milieu Aquatique.
- 2. Météo-France, renouvellement de la Convention 2004** pour la mise à disposition du service RETIM 2000 et l'accès au mini site.
- 3. Les services techniques du Conseil Général des Alpes-Maritimes, de la Région et l'Agence de l'Eau RMC**, ainsi que les services de la D.D.A.F. 06.
- 4. Convention entre le Conseil Général des Alpes-Maritimes et le SISA pour la subvention des postes des chargés de mission (20%).**
- 5- Convention entre EDF GEH Var-Roya et le SISA** pour l'installation d'une station de mesure sur le barrage de Tanneron.

4 LE BILAN FINANCIER

4.1 LES RECETTES



Recettes de fonctionnement : 497 219 €
Recettes d'investissement : 176 977 €
Recettes Totales : 674 196 €



AURIBEAU SUR SIAGNE - CABRIS - CANNES - ESCRAGNOLLES - GRASSE - MANDELIEU-LA NAPOULE - MOUANS-SARTOUX PEGOMAS
PEYMEINADE - LA ROQUETTE SUR SIAGNE - LE TIGNET - SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE - SAINT VALLIER DE THIEY – SPERACEDES

4.2 LES DEPENSES

Dépenses de fonctionnement :

- . Charges à caractère général : 226 088 €
- . Charges de personnel : 100 916 €
- . Autres Charges de gestion courante : 27 557 €
- . Charges financières : 35 612 €
- . Virement à la section d'investissement : 490 243 €
- . Dépenses de fonctionnement totales : 392 840 €

Dépenses d'investissement : 214 114 €

5 LES ACTIONS REALISEES EN 2004

Le S.I.S.A. a mis en œuvre, au cours de cette année 2004, des actions afin de mieux gérer les zones inondables de son domaine de compétence. Il s'est efforcé de travailler, dans la mesure de ses moyens à l'échelle du bassin versant.

Dans le respect des prérogatives de la loi sur l'eau de 1992, le syndicat affiche clairement le traitement de la gestion de crues à l'échelle du bassin versant. Les stratégies retenues au niveau des plans d'intervention, plans d'alerte et plans de secours en cours de réalisation pourront être intégrés sans difficultés à un Contrat de Rivière ou un S.A.G.E..

5.1 LE PLAN D'ALERTE ET DE SECOURS

L'année 2002 a concrétisé la mise en place de plans d'actions communaux grâce à l'étude conjointe de SAFEGE-CETIIS et SCP.

Dans un soucis d'amélioration continue et pour remplir au mieux la mission qui lui est assignée, le SISA a engagé en 2004 des actions visant à améliorer et perfectionner son système d'alerte de crue :

- **Août 2004** : Rédaction du cahier des charges et lancement du marché de prestations intellectuelles pour la *Sécurisation du Système d'Alerte de Crue du Bassin Versant de la Siagne*. Marché déclaré infructueux pour insuffisance de concurrence. Il a été relancé début 2005 après remaniement du cahier des charges. – **50 000 €HT**.

Cette étude doit répondre à deux objectifs majeurs : :

- Sécuriser la transmission des données provenant des capteurs jusqu'aux bureaux du syndicat,
- Déterminer le système d'appel en nombre le plus efficace pour les besoins du SISA et de ses communes membres.

Le bureau d'études retenu présentera les différentes techniques avec une analyse technico-économique qui permettra de déterminer, dans les deux cas, la meilleure solution à adopter. Sur cette base, un marché de travaux sera ensuite lancé d'ici à la fin 2005.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable pour lequel notre dossier intégrant ces aménagements a été retenu. Elle réalise la thématique "Renforcement et actualisation des plans de secours" détaillée dans la fiche action n°1.2 de la convention tripartite relative au programme d'actions contre les inondations du SISA. Sur la base d'un montant maximum de 200 000 € hors taxes, comprenant l'étude de faisabilité (50 000€) et le marché de travaux (150 000€), l'Etat alloue au syndicat une aide financière de 40%, le Conseil Régional 20% et le Conseil Général 10%.

- **Décembre 2004** : Installation d'une station de mesure sur le seuil du barrage de Tignet-Tanneron ; permet l'appréciation du débit en m³/s – **10 200 €HT**
- **Décembre 2004** : Installation d'une station de mesure sur le seuil du barrage de Saint Cézaire, elle sera opérationnelle d'ici fin 2005 (raccordement EDF nécessaire) – **7 000€HT**
- **Décembre 2004** : Déplacement de la station du vallon de Saint-Antoine au droit du « Fleuron de Grasse » - **3 630€HT**
- **Décembre 2004** : Remise en état de l'enclos du pluviomètre de Roquevignon (Grasse) suite à un acte de vandalisme – **2 200€HT**
- **Décembre 2004** : Remplacement du capteur de la station de Pierranchon + boîtier suite à un acte de vandalisme (Frayère) – **643€HT**

5.2 LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'ENTRETIEN DE LA VEGETATION 2004/2005.

Suite à l'élaboration du Plan d'objectifs d'entretien de la végétation du bassin versant de la Siagne (IPSEAU, 2000) :

- Obtention de l'arrêté de **Déclaration d'Intérêt Général (DIG)** en date du 22 août 2002 concernant les travaux de restauration et d'entretien sur les secteurs Siagne aval et de ses affluents.
- Réalisation de la 1^{ère} année du Plan d'entretien pluriannuel avec le lancement du marché d'entretien à bons de commande sous maîtrise d'œuvre DDAF.

Le deuxième marché a été lancé en 2003 et a connu de nombreux problèmes, entraînant sa résiliation. Une réflexion entre le SISA et la DDAF a conduit à repenser à son organisation. Un atlas cartographique, permettant la mise à jour de l'état des lieux du bassin versant, a ainsi été créé. Ce document a servi de base à la constitution du nouveau marché passé en 2004.

En conséquence, le bassin versant de la Siagne est découpé en 3 lots géographiques et homogènes chacun étant entretenu par une entreprise différente.

Cette répartition permet de garantir une meilleure réactivité et un meilleur entretien des rivières.



AURIBEAU SUR SIAGNE - CABRIS - CANNES - ESCRAGNOLLES - GRASSE - MANDELIEU-LA NAPOULE - MOUANS-SARTOUX PEGOMAS
PEYMEINADE - LA ROQUETTE SUR SIAGNE - LE TIGNET - SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE - SAINT VALLIER DE THIEY – SPERACEDES

LOT 1 : Le Béal

- Entreprise titulaire : GSTP (La Roquette-sur-Siagne)
- Linéaire à traiter : 8 000 mètres
- Montant estimatif du marché : minimum 30 000€HT – maximum 90 000€HT
- Montant réglé à ce jour : 14 000€HT
- Entretien déjà réalisé : débroussaillage et enlèvement des déchets au droit du crématorium, réparation de la martelière du pont d'Avril. Actuellement, curage au droit de la station d'épuration.
- Prévisions : Débroussaillage, élagage, enlèvement des déchets au droit de la zone d'activité des Tourrades.

LOT 2 : La Siagne

- Entreprise titulaire : SN Provençale d'Environnement (Besse-sur-Issole, 83)
- Linéaire à traiter : 10 000 mètres
- Montant estimatif du marché : minimum 40 000€HT – maximum 120 000€HT
- Montant réglé à ce jour : 38 500€HT
- Entretien déjà réalisé : 250 arbres ont été abattus entre le Pont de Tanneron et la confluence avec la Frayère sur la commune d'Auribeau-sur-Siagne (1,2 km de linéaire).
- Prévisions : Débroussaillage, élagage, enlèvement des déchets au lieu dit Cabrol sur la commune de Pégomas.

LOT 3 : Frayère, Mourachonne, Grand-Vallon

- Entreprise titulaire : CTM Aquaterra (Hyères, 83)
- Linéaire à traiter : environ 14 400 mètres
- Montant estimatif du marché : minimum 25 000€HT – maximum 75 000€HT
- Montant réglé à ce jour : 6 000€HT
- Entretien déjà réalisé : Débroussaillage, élagage, enlèvement des déchets sur la Mourachonne dans la traversé de Pégomas.
- Prévisions : Suite aux problèmes de santé rencontrés par l'entrepreneur, le marché a été résilié à la demande de ce dernier. Par conséquent, une nouvelle procédure d'appel à la concurrence va être prochainement lancé pour ce lot.

MONTANT PREVISIONNEL TOTAL DU MARCHE : MINIMUM 95 000 €HT – MAXIMUM 285 000€HT

5.3 LES TRAVAUX D'URGENCE

Suite aux inondations survenues le 1^{er} novembre 2004 sur le secteur du Plan de Grasse, le SISA est intervenu sans délai sur le Grand Vallon afin de prévenir localement les risques pour les biens et les personnes :

- **Novembre 2004** : Dégagement par curage des arches du Pont du Chemin du Lac et du pont des Matériaux Réunis. Entreprise Sud Terrassement, Le Cannet, **27 500€HT**.
- **Décembre 2004** : Protection des berges par des enrochements sur les sites du Chemin du Lac et de Camperousse. Entreprise SARL Raynaud et Fils, Peymeinade, **52 200€HT**.



Obstruction du ponceau des Matériaux Réunis



Obstruction du pont du Chemin du Lac



Effondrement de la berge chemin de
Camperousse



Effondrement de la berge au droit du chemin du
Lac



AURIBEAU SUR SIAGNE - CABRIS - CANNES - ESCRAGNOLLES - GRASSE - MANDELIEU-LA NAPOULE - MOUANS-SARTOUX PEGOMAS
PEYMEINADE - LA ROQUETTE SUR SIAGNE - LE TIGNET - SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE - SAINT VALLIER DE THIEY – SPERACEDES

5.4 LE PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE LA SIAGNE

Les études préalables commencées en 2002 s'achèvent en 2004. Le programme rentre dans une phase de réalisation des projets avec le lancement des maîtrise d'œuvre sur chaque secteur. Le montant total des travaux est estimé à 25 millions d'euros HT :

- Recalibrage des différents cours d'eau (Frayère, Mourachonne, Siagne, Béal, Grand Vallon) et augmentation des gabarits des ouvrages de franchissement. Ces travaux permettront de diminuer les fréquences de débordement et de limiter considérablement les effets des crues exceptionnelles.
 - Mise en œuvre de zones de débordement privilégiées et implantation de bassins de retenue, pour améliorer la sécurité des personnes et des biens à l'aval.
 - Traitement spécifique des débordements résiduels afin de mieux protéger les zones habitées et les zones d'activités.
-
- ✓ **Juin 2004** : Rendu et présentation de l'étude préalable de détermination des caractéristiques détaillées d'aménagement de la basse vallée et des champs d'inondations,
 - ✓ **Juin 2004** : Rendu et présentation de l'étude globale d'aménagement du bassin de la Mourachonne,
 - ✓ **Septembre 2004** : Ouverture de l'enquête publique conjointe (DIG – Loi sur l'eau) concernant les travaux d'aménagement de la Frayère et du vallon de Saint Antoine,
 - ✓ **20 Décembre 2004** : signature de la convention Etat - Conseil Général - SISA pour le financement du programme d'aménagement du bassin versant de la Siagne.
 - ✓ **Décembre 2004** : Lancement du marché de travaux pour l'aménagement de la Frayère et du vallon de Saint Antoine.
 - ✓ **Décembre 2004** : Lancement de l'appel d'offres pour la réalisation du projet de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la basse vallée de la Siagne.
 - ✓ **Décembre 2004** : Notification de la réalisation du projet de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Mourachonne et du vallon de Saint Antoine – **323 900 €HT**.
 - ✓ Poursuite des études d'impact des aménagements projetés sur chaque cours d'eau,

Objet	Estimation HT	2003	2004	2005	2006	2007
Phase préalable						
Etudes globales ¹	700.000					
Phase prioritaire de mise en sécurité						
Lit mineur Frayère et Vallon de Saint-Antoine	2.300.000					
Lit mineur Mourachonne	1.500.000					
Lit mineur Siagne	7.100.000					
Béal	4.200.000					
Vallons de la Mourachonne, dont Grand Vallon	1.200.000					
Vallons de Saint-Vallier de Thiey	500.000					
Phase complémentaire de mise en sécurité						
Lit majeur Frayère	600.000					
Lit majeur Mourachonne	1.200.000					
Lit majeur Siagne	4.200.000					
TOTAL	23.500.000					

¹ Etudes de définition, modélisation, étude d'impact, étude paysagère, ...



AURIBEAU SUR SIAGNE - CABRIS - CANNES - ESCRAGNOLLES - GRASSE - MANDELIEU-LA NAPOULE - MOUANS-SARTOUX PEGOMAS
PEYMEINADE - LA ROQUETTE SUR SIAGNE - LE TIGNET - SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE - SAINT VALLIER DE THIEY – SPERACEDES

MANDELIEU – LA NAPOULE,
LE 29 septembre 2005.

LE PRESIDENT,

Henri LEROY